



DECISION DU MAIRE

PRISE LE 22 MAI 2026

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION
DU 27 MARS 2026

Direction de la
commande publique

AB/CT/JR

N°2026-229

OBJET : Contrat n°C26097 relatif à l'organisation de deux ateliers de techniques de mémorisation dans le cadre de la programmation de la médiathèque pendant la période de révision des examens de fin d'année à l'espace culturel "Le Trèfle" de la ville de Soisy-sous- Montmorency.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2026-03-27/05 du 27 mars 2026 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT le souhait de la ville de proposer des ateliers, dans le cadre de la programmation de la médiathèque pendant la période de révision des examens de fin d'année,

CONSIDERANT que la ville a fait appel à « Madame Anne-Claire VUILLEMENIN - EL ALEZARD », pour l'animation de deux ateliers de techniques de mémorisation à destination des élèves de 3^{ème}, des lycéens et des étudiants, dans le cadre de la programmation de la médiathèque pendant la période de révision des examens de fin d'année,

CONSIDERANT que la proposition de « Madame Anne-Claire VUILLEMENIN - EL ALEZARD », domiciliée 13 rue du Châtaignier Brûlé à SOISY-SOUS-MONTMORENCY (95230), répond aux besoins de la Ville,

DECIDE

Article 1 : La signature d'un contrat entre la ville de Soisy-sous-Montmorency et Madame Anne-Claire VUILLEMENIN - EL ALEZARD, domiciliée 13 rue du Châtaignier Brûlé à SOISY-SOUS-MONTMORENCY (95230), pour la mise en place de l'animation de deux ateliers de techniques de mémorisation à destination des élèves de 3^{ème}, des lycéens et des étudiants, pour un groupe de 15 personnes maximum, dans le cadre de la programmation de la médiathèque pendant la période de révision des examens de fin d'année.

Article 2 : Les ateliers auront lieu le mercredi 27 mai 2026 de 13h30 à 15h30 et le vendredi 05 juin 2026 de 17h00 à 19h00, à l'espace culturel « Le Trèfle » de la ville de Soisy-sous-Montmorency.

Article 3 : Le règlement de 500.00 euros T.T.C, s'effectuera par mandat administratif, après prestation faite et à réception de chaque facture déposée sur Chorus.

Article 4 : L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

Article 6 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable Assignataire des Paiement de Montmorency

Le Maire,

Nicolas NAUDE



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 22 MAI 2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 22 MAI 2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 22 MAI 2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.